

Forces et faiblesses du droit international pour la régulation du commerce des espèces de faune et flore tropicales

GIP ECOFOR, Muséum National d'Histoire Naturelle - 21 mars 2023

Symphorien ONGOLO, PhD // Marta ABEGÓN-NOVELLA, PhD

Chercheur IRD, UMR-SENS // Université de Barcelone – UMR SENS

I. La CITES

II. La mondialisation, son impact pour le commerce des espèces menacées et les limitations de la CITES

- Le cas du Pangolin
- Le cas du Bois de rose

I. Vers une amélioration du fonctionnement de la CITES

La **Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)**, 1973:

- ✓ Vise à protéger certaines espèces contre la surexploitation à travers de la régulation du commerce internationale
- ✓ Trois niveaux de protection en fonction de sa inclusion au:
 - Annexe I (espèces menacées d'extinction)
 - Annexe II (espèces dont le commerce doit être réglementé pour éviter une exploitation incompatible avec leur survie)
 - Annex III (espèces protégées dans un pays qui a demandé aux autres Parties à la CITES leur assistance pour en contrôler le commerce).
- ✓ Le principe: "toute importation, exportation, réexportation ou introduction en provenance de la mer de spécimens des espèces couvertes par la Convention doit être autorisée dans le cadre d'un système de permis »
- ✓ Chaque État Partie doit:
 - désigner au moins un organe de gestion chargé d'administrer le système de permis (+ une autorité scientifique)
 - avoir un système administratif et réglementaire propre à assurer que la Convention remplit ses objectifs (pénalisation du commerce illégal à travers de la législation national)

I. La CITES



Source: CITES

- ✓ 50 ans
- ✓ +30.000 espèces sauvages protégés (25.000 plantes et 5000 animaux)
- ✓ 184 États parties



La mondialisation:

- Accélération du commerce transnational des espèces menacées
- Augmentation de la demande de consommateurs situés à des milliers de kilomètres
- La **Chine**: à l'origine du commerce mondial d'espèces menacées:
 - l'un des plus grands marchés de consommation du commerce international légal et illégal d'espèces sauvages
 - destination principal: l'industrie de la mode, le commerce d'animaux de compagnie et d'ornements, la médecine traditionnelle chinoise et l'alimentation humaine
 - le volume signalé du commerce illégal d'espèces sauvages en Chine ne représente que 1 % de ses importations légales (probablement, une sous-estimation en raison de la nature clandestine du commerce illicite et du faible taux de détection):
 - le volume signalé d'espèces sauvages saisies ne couvre probablement qu'une fraction de toutes les saisies mondiales d'espèces sauvages liées à la Chine

a) Le cas du pangolin



Source: WWF



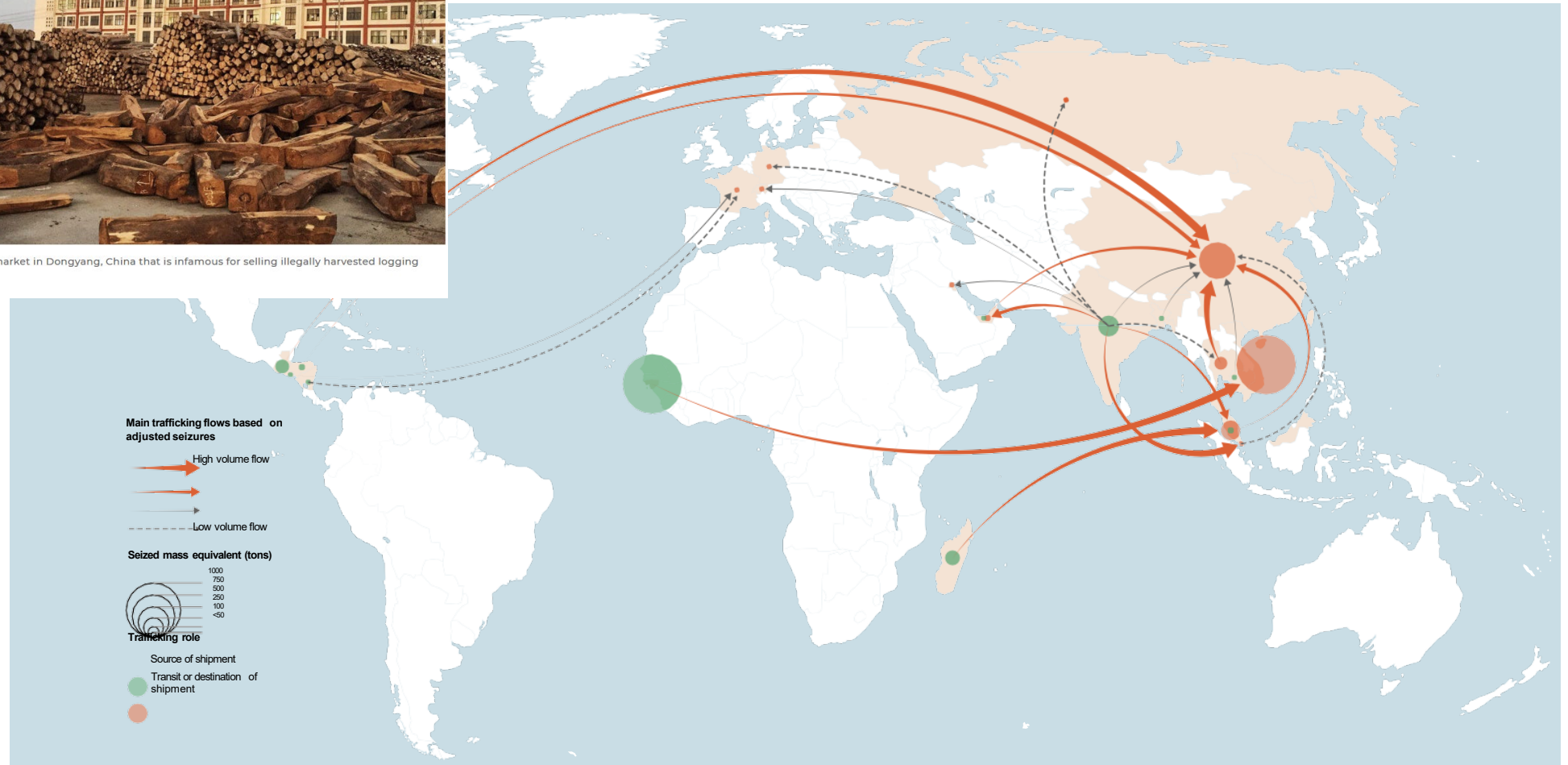
Source: UNODC, "World Wildlife Crime Report", 2020

b) Le cas du Bois de Rose



Stacks of rosewood at a timber market in Dongyang, China that is infamous for selling illegally harvested logging products
SOURCE: SANDY ONG

Source: EOC



Source: UNODC, "World Wildlife Crime Report", 2020

Limitations de la CITES:

- sa portée: “la protection de certaines espèces de la faune et de la flore sauvages contre une surexploitation par suite ***du commerce international* - ... la CITES est applicable quand l'espèce croise une frontière internationale
 - la CITES n'est applicable pas quand les espèces sont commercialisés ou utilisées dans l'État d'origine**
- la possibilité de formuler **réserve**s (déclaration unilatérale par laquelle elle ne sera pas assujettie aux dispositions de la Convention relatives au commerce d'une espèce donnée inscrite aux Annexes)
- son exécution (***enforcement***):
 - La convention n'inclut pas de dispositions/mécanismes spécifiques (bonne fois des États...)
 - Au niveau des États:
 - Absence de lois nationales adéquates
 - Manque d'un nombre suffisant d'employés du gouvernement/ manque de rémunération et de formation pour les employés qui existent (...corruption)
 - Manque d'experts scientifiques et de ressources
 - Manque de soutien de la part de la police et des tribunaux pour les poursuites pénales liées aux espèces sauvages / manque de sanctions sévères
 - Manque de sensibilisation du public sur le problème du commerce des espèces menacés

a) Au niveau **national**:

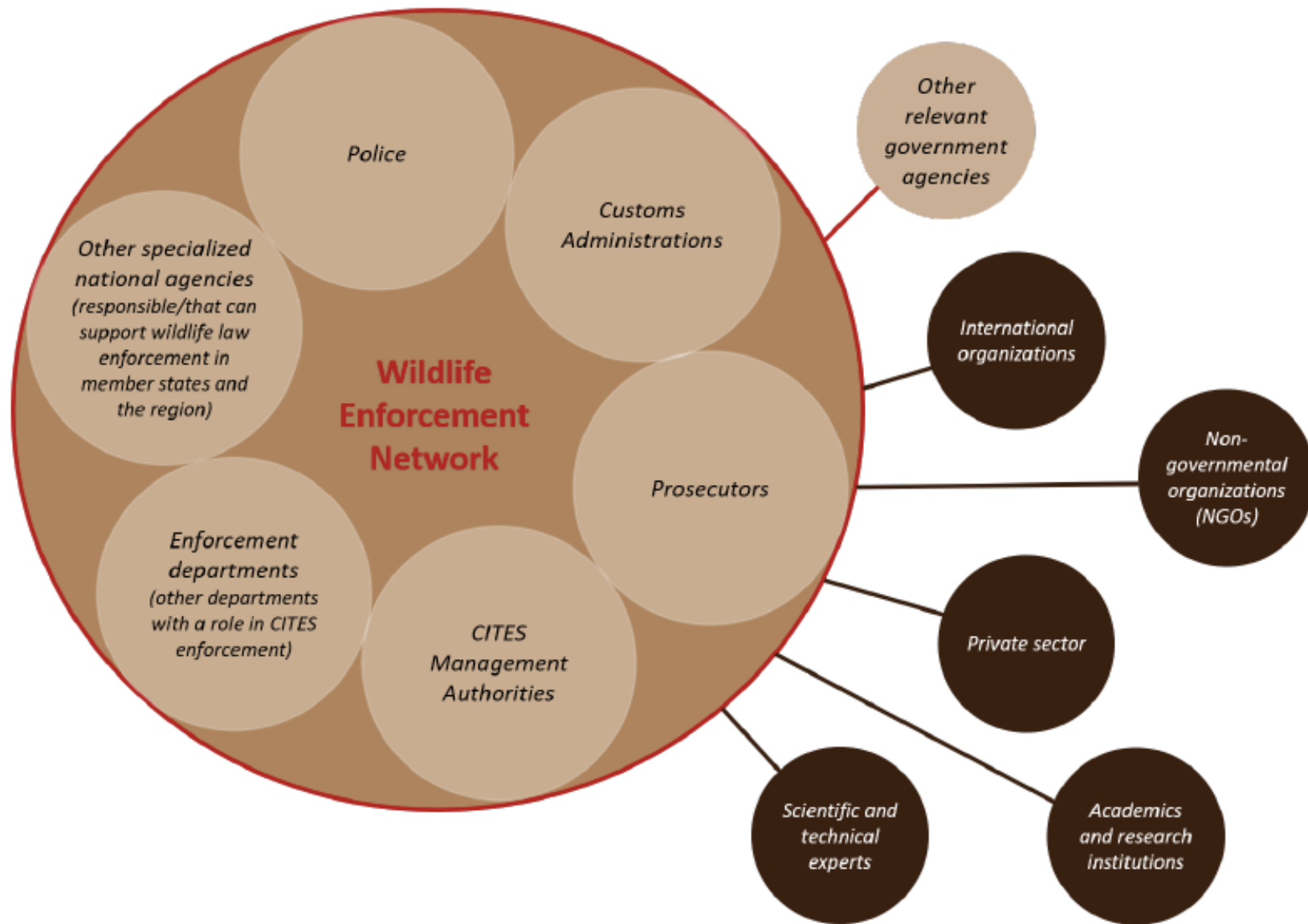
- Les États doivent améliorer leur **législation** en incorporant des espèces dans leurs listes et en augmentant le niveau de protection
 - Réduction du nombre de [réserves](#) formulées par les Parties
- Les organismes chargés de l'**application** des législations dans les pays (douanes, police et départements de la faune concernés) doivent être vigilants face à la persistance du commerce illégal (+ lutter contre la fraude et la corruption)
- Les autorités de gestion CITES devraient continuer et renforcer la **surveillance** du trafic des espèces menacées
- Les autorités de gestion CITES devraient améliorer la **déclaration** de toutes les saisies au Secrétariat CITES (+ information, transparence)

b) Au niveau **international**:

- Il faut renforcer la **collaboration multi-agences** au niveau international, et entre les destinations d'origine, de transit et d'utilisation finale des produits:
 - ✓ **Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages** (2010): CITES + INTERPOL + UNODC+ BN + OMD
- Il faut renforcer la **coopération/collaboration entre instruments normatifs** (p.e. CDB)

+ sensibilisation pour réduire la demande

III. Vers une amélioration de la CITES



Source: ICCWC, 2020

- ✓ mieux sensibiliser à la criminalité liée aux espèces sauvages
- ✓ renforcer la capacité des institutions nationales, des organisations régionales et sous-régionales de lutte contre la fraude en tenant compte de toute la gamme des techniques d'investigation et de poursuite en justice
- ✓ favoriser des actions de lutte contre la fraude coordonnées
- ✓ appuyer des examens analytiques, en particulier avec l'outil d'analyse de la criminalité en matière d'espèces sauvages et de forêts
- ✓ mettre l'accent sur la criminalité en matière d'espèces sauvages dans les organisations nationales pertinentes
- ✓ promouvoir la gestion et le développement des ressources naturelles
- ✓ comprendre et s'attaquer aux auteurs de délits touchant aux espèces sauvages et réduire la demande

(Source: [ONU](#))

Merci beaucoup!